

CSG : le compte n'y est pas !

Avec les manifestations des retraités partout en France le 29 septembre dernier, la question des petites retraites est revenue en discussion à l'Assemblée nationale, et notamment les conséquences de la suppression de la demi-part fiscale des veufs, veuves et divorcés, votée sous Sarkozy et appliquée sous Hollande.

Pour comprendre :

Avec la suppression de la demi-part fiscale, nombreux sont les anciens, ayant eu des enfants, qui ont vu leur retraite amputée par la CSG.

Prenons l'exemple simplifié d'Odette, une veuve de 63 ans percevant 1 200 € de retraite par mois, soit 14 400 € par an. Pour l'administration fiscale, une fois déduit l'abattement de 10 %, cela correspond à 12 960 € de revenu fiscal de référence.



- ✓ Quand Odette bénéficiait d'une part et demie, comme son revenu fiscal était inférieur au seuil n°1 de 13 472 € pour 1,5 part, elle ne payait ni CSG, ni CRDS (tableau ci-dessous).
- ✓ Avec la suppression de la demi-part, comme son revenu fiscal est supérieur au seuil n°1 de 10 633 € pour 1 part, elle doit payer la CSG et la CRDS. Comme son revenu fiscal est inférieur au seuil n°2 de 13 900 € pour 1 part, elle ne paie pas la CSG à taux plein (6,6 %) mais la CSG réduite (3,8 %).
- ✓ La suppression de sa demie-part, coûte donc à Odette 3,8 % de CSG et 0,5 % de CRDS soit 51,60 € chaque mois ! Sa retraite est passée de 1 200 € à 1 148,40 € net. Chacun voit le prix payé par les petits retraités comme elle ! 619 € par an !

Revenu fiscal de référence	⇒ Seuil n°1	⇒ Seuil n°2	Au-delà du seuil n°2
1 part	10 633 €	13 900 €	CSG : 6,6 %
1,5 part	13 472 €	17 611 €	CRDS : 0,5 %
Montant de cotisations	CSG : 0% CRDS : 0 %	CSG : 3,8 % CRDS : 0,5 %	CASA : 0,3 % Maladie : 1 %

Une correction très très partielle

Face au mécontentement exprimé par les retraités, le gouvernement doit lâcher du lest, mais il ne veut ni augmenter les pensions, ni rétablir la demi-part fiscale : Il a annoncé dans la presse que, dans le cadre du budget 2017 il baissait la CSG sur les petites retraites (en augmentant le niveau des seuils n°1 et 2).

Dans le principe, nous ne pouvons qu'être favorable à un relèvement des seuils qui permettent de rétablir dans leurs droits des veufs et veuves qui ont été impactés par un franchissement de seuil lors de la suppression de leur demi-part.

Mais la loi de finance 2017 de la Sécurité sociale ne relève ces seuils qu'à la marge ! Pour 1 part, le seuil n°1 passe de 10 633 € à 10 996 €, et le seuil n°2 passe de 13 900 € à 14 375 €.

Odette, qui s'est réjouie en lisant le journal, découvre avec consternation, qu'elle n'est pas concernée, et qu'elle va continuer à payer 619 € de CSG ! Pour le gouvernement, les députés et les sénateurs, avec 1 148 € par mois, à moins de 65 ans, elle ne fait pas partie des « petites retraites » et doit être taxée !

C'est arrivé le mois passé

Les retraites complémentaires encore rognées

Les 6 et 7 octobre, aux conseils d'administration ARRCO et AGIRC, le MEDEF, la CFDT, FO, CFTC et CFE/CGC ont décidé la poursuite pour un an du gel des retraites complémentaires.

La CGT dénonce cette mesure, qui aggrave la situation des retraités, et accroît le décrochage entre l'évolution des retraites (0%) et l'évolution du salaire moyen (+1,4 %).

Par ailleurs, les mêmes organisations ont décidé d'augmenter le prix d'achat du point de 3,4 %. Ce qui signifie, pour les salariés en activité qu'avec le même salaire, ils vont acquérir moins de points et auront de plus petites retraites.

Enfin, les discussions portant sur la fusion entre l'ARRCO et l'AGIRC, prévue pour 2019 par l'accord MEDEF/CFDT du 30 octobre 2015, s'orientent de plus en plus vers un système unique à cotisations définies, tel qu'il existe en Suède. Dans un tel système, les cotisations sont fixées une fois pour toutes, et l'équilibre financier se fait par la baisse des retraites. Y manquerait plus qu'ça !

Nous avons du pain sur la planche pour nous opposer à ces mauvais coups !



15 octobre : CETA, nous wallons mieux que ça !



Dans le cadre de la journée nationale d'information et d'action contre les traités de libre-échange transatlantique, nous nous sommes relayés dans la rue piétonne de Montbéliard pour distribuer les tracts du collectif STOP TAFTA-CETA et projeter des vidéos explicatives.

Des explications loin d'être inutiles puisque la population découvre tout juste la question à travers quelques articles de presse, traitant notamment du refus des wallons.

Alors que les manifestations se multiplient en Allemagne, en Hollande... les peuples n'ont pas dit leur dernier mot : même s'il est signé au niveau européen, le CETA doit encore être validé par tous les parlements, dont le parlement français. Le combat continue.

21 octobre : Nouvel élan pour un pôle médical à Colombier

Avec les 1000 signatures obtenues sur la pétition pour un pôle médical local à Colombier, notre section de retraités et tout spécialement ses « représentants locaux », Louis, Pierre, Michèle, Jeanine ... ont secoué le cocotier et réveillé un projet qui était en souffrance depuis des années.

Le 21 octobre, une rencontre en mairie de Colombier Fontaine, a réuni avec les représentants CGT, le député, le président de la communauté de communes, Mme le Maire de Colombier, les maires et adjoints de communes environnantes, et des professionnels de santé.

Chacun a convenu de l'intérêt de la démarche, et le dossier se trouve relancé.

La CGT appelle la population à rester mobilisée et vigilante pour que cet accord de principe se concrétise.



Au programme des prochaines semaines

Mardi 8 novembre pour la défense de l'hôpital public

Mardi 8 novembre, les fédérations CGT, FO et SUD de la Santé organise une journée nationale d'action pour la défense de l'hôpital public. Une petite délégation de notre section ira apporter son soutien au rassemblement organisé à 14H devant l'Agence Régionale de Santé à Besançon.

Départ à 12H45 de Sochaux en covoiturage. Inscription auprès de Bérénice (03 81 94 25 90).

Elections TPE : C'est l'affaire de tous !

Au cours des derniers mois, nous avons eu droit à une attaque en règle contre la CGT et ses syndiqués.

La presse, le 1^{er} ministre, et M. Gattaz n'ont pas eu de mots assez durs. Contre la loi El Khomri, nous sommes des casseurs, des terroristes ! Ceux d'Air France et de Goodyear sont des voyous !

Ils voudraient affaiblir la CGT pour priver les salariés de leur seul moyen de défense, et imposer toujours plus de reculs sociaux.

C'est dans ce climat que tous les salariés des très petites entreprises (TPE = moins de 11 salariés) sont appelés à voter pour élire des délégués régionaux.

Le rêve du patronat et du gouvernement, c'est qu'à cette occasion la CGT perde la place de 1^{ère} organisation syndicale au profit de syndicats prêts à signer tous leurs mauvais coups. Et c'est aussi de notre score dans ces élections que dépendra le nombre de nos représentants aux Prud'hommes. Cela nous concerne tous !

Chacun d'entre nous connaît des salariés de TPE, dans sa famille, ses amis, ses voisins. Ce sont les salariés du petit commerce, de l'artisanat, des associations, des aides à domicile, les gardes d'enfants...

Ils vont recevoir leur matériel de vote par la poste. Ils pourront voter par internet ou par correspondance (envoi postal gratuit). **Les élections se déroulent du 28 novembre au 12 décembre.**

Face au recul social que le patronat et le gouvernement cherchent à imposer, s'abstenir c'est capituler !

A nous de les convaincre de voter, et de voter CGT !

L'Union locale a prévu les distributions de tracts suivantes :

Lieux	Dates	Heures
Rue Piétonne Montbéliard	Mercredi 16/11/2016	10h00. RV Pierre à Poisson
Marché Audincourt	Samedi 19/11/2016	9h00.
Marché ZUP Montbéliard	Mardi 22/11/2016	9h00.
Zone des Arbletters Audincourt	Jeudi 24/11/2016	10h00. RV Parking Gifi.
Marché de Noël	Samedi 26/11/2016	17h00. RV devant la Gare
LECLERC	Jeudi 01/12/2016	10h00.

Merci à tous ceux qui pourront participer, ou distribuer dans leur quartier ou leur commune.

Vendredi 25 novembre : rencontre avec Bernard Thibault

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT de 1999 à 2013, siège maintenant au sein de l'OIT (Organisation internationale du travail).

Il est donc bien placé pour analyser et comprendre la situation du monde du travail partout sur la planète, les dégâts des politiques ultralibérales, de la mise en concurrence et de la mondialisation.

Il vient d'écrire un livre au titre évocateur : « La 3^{ème} guerre mondiale est sociale », qui au-delà du constat, fait des propositions pour combattre la mondialisation libérale et améliorer les droits de tous les travailleurs.



L'UD CGT 90 l'invite à en débattre vendredi 25 novembre à 9H à la Maison du Peuple de Belfort.

Un moment à ne pas manquer pour mieux comprendre les enjeux actuels.

Du côté du groupe PSA et de Sochaux

PSA : Un nouveau plan de 2 133 suppressions d'emploi dont 259 à Sochaux/Belchamp.

Malgré les bénéfices et le succès des nouveaux modèles, la Direction PSA annonce 2133 suppressions d'emplois supplémentaires.

Ce qui pose problème ce n'est pas tant les conditions de départ : la CGT a donné un avis favorable au congés-senior mais s'inquiète du respect du volontariat en DAEC.

Ce qui pose problème c'est le non-remplacement de ceux qui partent, qui provoque l'alourdissement insupportable des charges de travail et l'explosion du travail intérimaire. Ainsi au Montage à Sochaux, parmi les ouvriers de production, il y a 2800 salariés en CDI et ... 1500 en intérim ! Soit plus du tiers de l'effectif !

PSA : la CGT en ligne de mire

Deux délégués CGT de l'usine de Valenciennes et deux de Poissy font actuellement l'objet d'une procédure de licenciement sous des prétextes fallacieux. La résistance s'organise pour faire échec à ces mauvais coups.

Sochaux : Le procureur s'intéresse au « Dr Morandini »

Comme expliqué dans notre « Courrier des retraités » du mois dernier, suite à l'alerte donnée par la CGT sur les paroles et gestes déplacés d'un médecin du travail lors des visites médicales des jeunes scolaires, la direction de Sochaux lui a demandé de démissionner ... Une « solution » contestée car la direction PSA se contente de « faire passer le mistigri ».

Du coup, le procureur de la République s'est saisi de l'affaire et a ouvert une enquête. A suivre.

Sochaux : Les élections truquées au Tribunal le 8 novembre

Lors de la mise en place de l'Instance de Coordination des CHSCT, la direction a déclaré élus titulaires et élus suppléants les mêmes candidats FO, CFTC, CGC qui se sont présentés 2 fois ! Notre syndicat a saisi le Tribunal d'instance pour mettre fin à cette manœuvre grossière de la direction PSA pour écarter les représentants CGT. L'audience est fixée le 8 novembre à 14H au Tribunal d'Instance de Montbéliard.



A noter sur votre agenda

- Mardi 8 novembre - Défense du service public de santé
Rassemblement à 14 H devant l'Agence Régionale de Santé (Besançon)
- Vendredi 25 novembre : B. Thibault à 9H à la Maison du Peuple de Belfort.
- Jeudi 1^{er} décembre : Réunion du collectif d'animation de la section.
- Mardi 6 décembre : Film et débat « La sociale » à 20 H au cinéma Colisée de Montbéliard



Repas de fin d'année

Vendredi 16 décembre à partir de 19H à l'Hôtel du Jura à Audincourt
avec les conjoints pour ceux qui le souhaitent.

Au menu

- Apéro, choucroute (possibilité autre plat pour ceux qui n'en mangent pas), dessert, boissons comprises
- Bonne humeur et décontraction
- 21 € par personne **Inscrivez-vous auprès de Bérénice (03 81 94 25 90) avant le 6 décembre**